



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E31931

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/12/1998

Forme juridique : SAS

Capital : 99 960

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DRAGUIGNAN 1998B00225

Siret : 421 127 671 00020

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 9001578

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 127101506

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 127101506

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/08/2023

Raison sociale : ISOL SUD EST

QUARTIER LA GIRAUDE
RN 7
83550 VIDAUBAN

Téléphone : 04 94 99 74 70

Portable :

Site Internet : www.isolsudest.fr

E-mail : contact@isolsudest.fr

Responsabilité légale :

ABF EXPANSION (838 464 378) / TEILLERE GHISLAINE DIRECTRICE GENERALE

Fax : 04 94 73 59 11

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	23/09/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/04/2021
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	23/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.